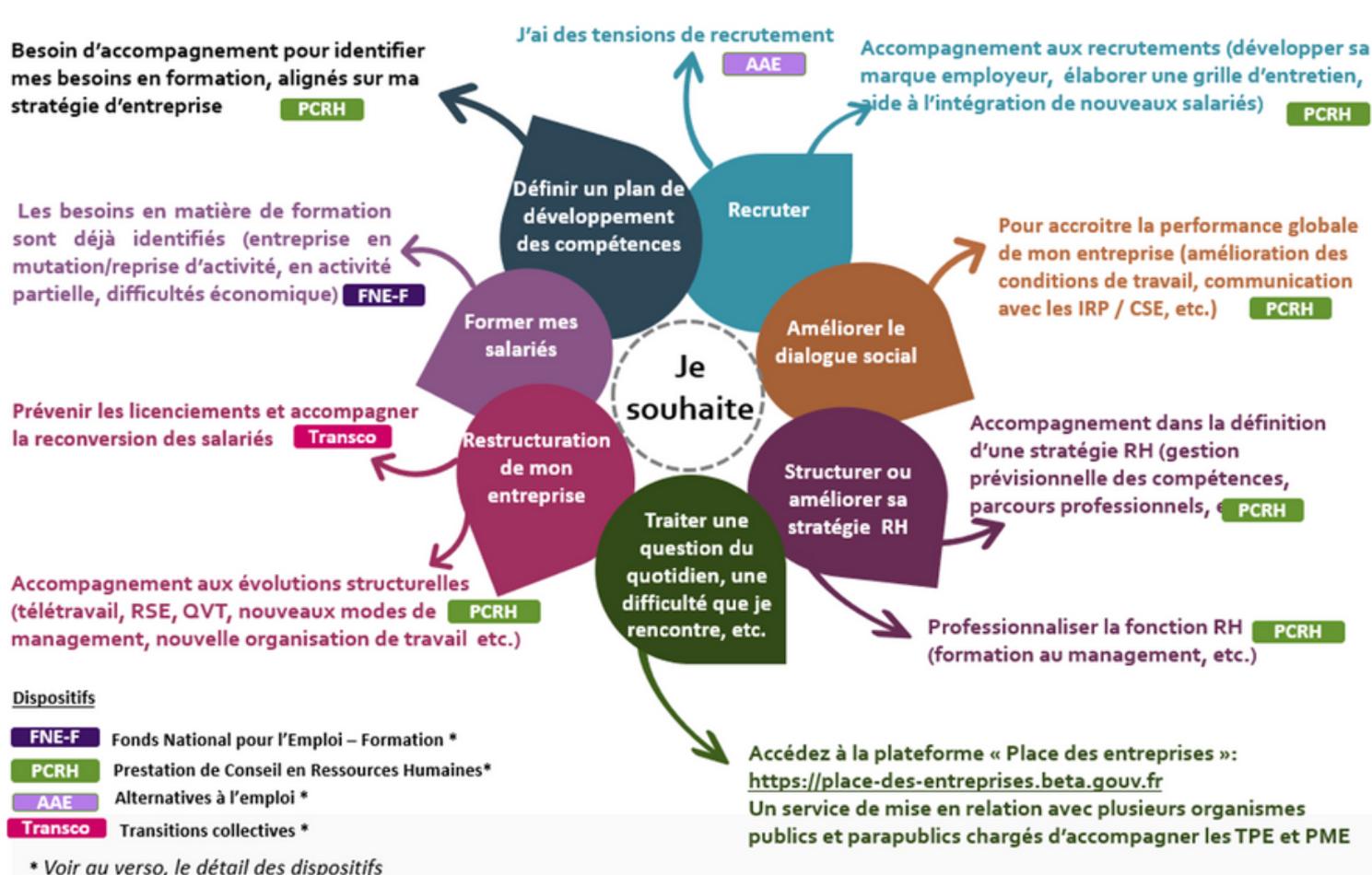


Un réseau de Délégués à l'Accompagnement des Reconversions Professionnelles (DARP) a été déployé depuis 2022. Le DARP est l'interlocuteur privilégié sur le terrain auprès des entreprises pour mobiliser différents dispositifs et aider les entreprises à s'en saisir. L'objectif est de permettre aux entreprises d'avoir une meilleure visibilité des dispositifs et mesures mobilisables. Ces dispositifs s'organisent en 3 volets :

- Ressources Humaines
- Anticipation des mutations et accompagnement aux transitions
- Économie (avec l'intervention du Service Economique Etat En Région)

L'infographie ci-dessous présente les dispositifs et mesures de soutien RH aux entreprises



Lors d'un rendez-vous en entreprise, un diagnostic est effectué afin de mobiliser les dispositifs adéquats.

Contactez les DARP de votre département pour un rendez-vous

DARP de la Corse du sud (DDETS-PP 2A) : En cours - DARP de la Haute Corse (DDETS-PP 2B): 06.07.67.53.00
- DARP Régional (DREETS) : 06. 24.94.11.18 -

* Fonds National de l'Emploi -Formation (FNE-Formation)

Le FNE-Formation accompagne les entreprises face aux mutations économiques. Il permet le financement d'actions de formation s'inscrivant dans les axes suivants:

- Transition écologique (réorganisation des méthodes de production, sensibilisation à la conduite de projets à forte dimension écologique, etc.)
- Transition agroalimentaire et agricole (réorganisation des méthodes de production, etc.)
- Transition numérique (compétences nécessaires à la digitalisation d'une tâche ou activité, projets innovants et de transformation numérique, etc.)

*La prestation conseil des ressources humaines (PCRH)

La PCRH permet aux TPE-PME de bénéficier d'un accompagnement en ressources humaines réalisé par cabinet RH spécialisé et cofinancé par l'État et les OPCO, sur différentes thématiques :

- Réaliser un diagnostic RH et adapter votre gestion RH
- Améliorer votre stratégie RH et renforcer le dialogue social
- Professionnaliser la fonction RH
- s'outiller pour le processus recrutement et d'intégration des salariés
- Élaborer un plan de développement des compétences pour vos salariés
- Adaptation de l'organisation du travail

*Transitions collectives

“Transitions collectives” est un dispositif qui permet d'anticiper les mutations économiques de votre secteur et d'accompagner vos salariés volontaires afin qu'ils puissent se reconvertir vers un métier porteur sur le même bassin d'emploi. L'identification des emplois fragilisés au sein de l'entreprise est un préalable

Plus d'information : [https://Transitions_collectives\(Transco\) - Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion\(travail-emploi.gouv.fr\)](https://Transitions_collectives(Transco) - Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion(travail-emploi.gouv.fr))